

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 14 Octobre, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM RIO, ATIG, MME LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMIETTE, QAROUACH, SOILHI, MMES AUBRY, RAMI, RENKLICAY, DIAWARA, HERGAUX, GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :** MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR MME TAWAB, M. BOUKANTAR REPRÉSENTÉ PAR M. NDOMBELE, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. QAROUACH, MME GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR M. LAATIRISS, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR MME COMMISSIONNE

**ABSENT EXCUSÉ:** M. WILLAUME

**ABSENTS :** M. OUKBI, MME LAMOTHE

**Nombre de conseillers en exercice :** 35

**Nombre de conseillers présents :** 25

**DÉLIBÉRATION DEL-2014-0115: Présentation du Projet Social de la maison de Quartier Marie Curie - Grande Borne Grigny, demande de renouvellement d'agrément du Centre Social auprès de la Caisse d'allocations familiales**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions, complétée et modifiée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982,

**Vu** la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

**Vu** ses délibérations n°143.2004 du 12 octobre 2004, n° 201.2002 du 12 novembre 2002 et n°142.2007 du 23 octobre 2007 et du 16 novembre 2010 portant sur l'approbation du Projet Social de la Maison de Quartier Marie Curie et sur la demande d'agrément Centre Social auprès de la Caisse d'allocations familiales,

**Vu** le projet social présenté par la Maison de Quartier Marie Curie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018,

**Considérant** l'intérêt du dispositif « Centre Social » agrément validé par la Caisse d'allocations familiales qui permet aux Elus, aux responsables des équipements, aux associations et aux divers partenaires de définir leurs projets dans une meilleure cohérence et une globalité de prise en charge des problématiques socioculturelles. Ce dispositif permet également à chacun de mieux situer ses responsabilités et de clarifier les budgets alloués aux actions menées.

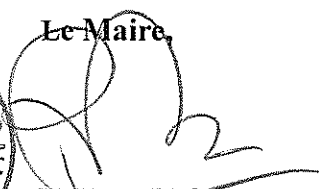
**Délibère et,**


**Approuve** le projet social présenté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018 par le Centre Social Marie Curie,

**Sollicite** le renouvellement de l'agrément Centre Social à la Caisse d'allocations familiales et à ce titre le bénéfice des subventions de fonctionnement,

**Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération : signature des conventions à passer entre la Ville Grigny et la Caisse d'allocations familiales pour le renouvellement d'agrément Centre Social, obtention des subventions,...

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
Philippe RIO



**Vote : Unanimité**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 17 octobre 2014*

*Transmis en Sous Préfecture le*

**21 OCT. 2014**